

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les règlements généraux, la moitié des postes au conseil d'administration devient éligible chaque année. Pour ce faire, les postes sont numérotés de un (1) à neuf (9), les cinq (5) premiers étant en élection aux années paires, les quatre (4) autres étant en élection aux années impaires.

Le conseil d'administration actuel est composé de neuf membres :

1. Martine Ruel
2. **Sylvain Michon (en élection)**
3. Patrick Malo
4. **Christian St-Jacques (en élection)**
5. Alain Lecavalier
6. **Sylvie Beauregard (en élection)**
7. Élisabeth l'Heureux
8. **Jean-Luc Nappert (en élection)**
9. Jean-François Chagnon

Les postes 2, 4, 6 et 8 sont à combler par voie d'élections au cours de l'AGA 2024. Précisons que **Madame Sylvie Beauregard et Messieurs Sylvain Michon, Christian St-Jacques et Jean-Luc Nappert** ont manifesté leur désir de se représenter à leur poste.

De façon générale, la mise en candidature à un poste du conseil d'administration s'effectue par le dépôt d'un dossier de candidature dans le délai prévu par l'organisation. Si vous êtes membre en règle, vous avez jusqu'au 7 juin 2024 pour faire parvenir votre candidature par courriel à direction@obv-yamaska.qc.ca

La conformité des candidatures sera vérifiée à l'interne (titre de membre régulier), les candidats en seront informés et les dossiers seront rendus disponibles pour consultation sur notre site Internet, à la section AGA 2024 de l'OBV Yamaska, *Candidatures aux postes du conseil d'administration*.

Exceptionnellement, une candidature peut être proposée à main levée, sur simple proposition par une personne éligible à voter, ou par procuration écrite et dûment signée et datée, avant que le président d'élection ne déclare les mises en candidatures closes.

Chaque candidat disposera d'un temps de parole de cinq (5) minutes avant le vote.
